



Tribunal et dossier de surendettement

Par **fifineh**, le **22/01/2014** à **08:49**

Bonjour,

La jugement de non conciliation a eu lieu depuis déjà plus d'un an.

Depuis j'ai monté un dossier de surendettement qui a été reconnu et accepté par la banque de France.

Je pense que l'avocate de ma femme fait trainer le divorce pour continuer a percevoir le maxi de sa pension au titre du devoir de secours.

Mais ma situation financière est maintenant plus que critique et le jugement du divorce n'est toujours pas en vue.

Puis je me permettre d'envoyer directement au tribunal le courrier de surendettement afin que ma situation leur soit connue et le jugement programmé plus rapidement ?

Merci pour vos réponses.